

INSCRIPTION " BRION LA ROMAINE " 06 MARS 2011

Pré inscription courrier avant le 02 MARS 2011

Pré inscription internet avant le 04 MARS 2011

INSCRIPTION COURSE

INSCRIPTION RANDONNEE PEDESTRE

NOM

Réservé à l'organisation

PRENOM

N° DOSSARD

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

DATE DE NAISSANCE / / FEMME

HOMME

TELEPHONE OU EMAIL

LICENCIE(E) POUR LES COUREURS SEULEMENT:

CLUB N° LICENCE

(Photocopie à fournir)

CATEGORIE

NON LICENCIE(E)

(Fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de course à pied en compétition de moins de 1 an)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement :

A le / /

SIGNATURE OBLIGATOIRE

INSCRIPTION COURSE : 10€ INSCRIPTION RANDONNEE : 5€

REGLEMENT PAR CHEQUE A L'ORDRE DU : SYNDICAT D'INITIATIVE ST GERMAIN D'ESTEUIL

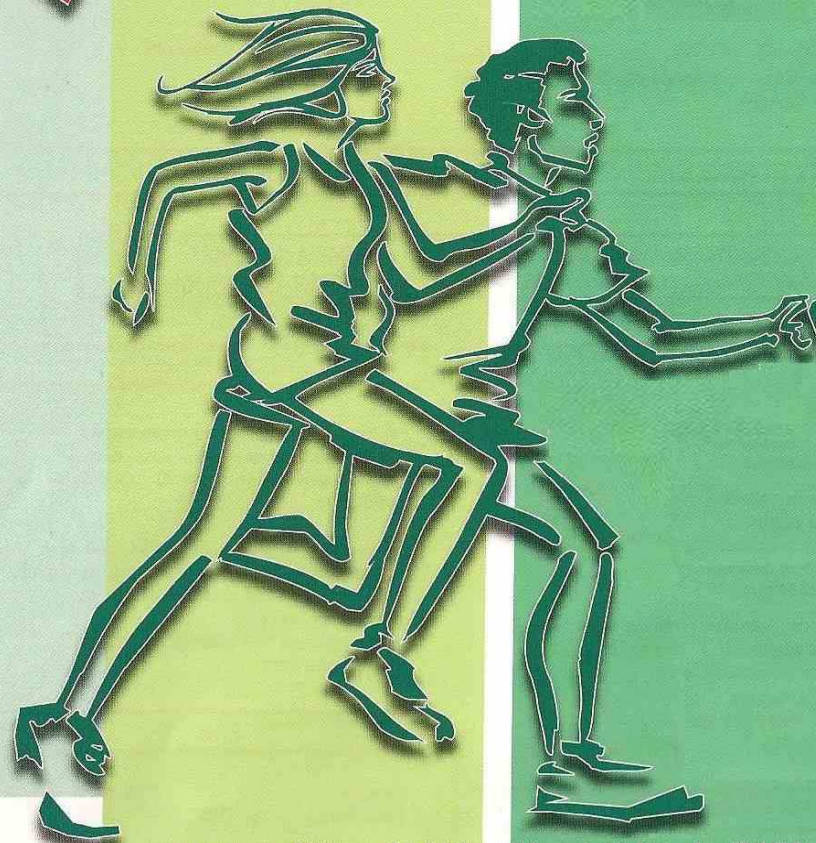
RESERVATION REPAS

COUREUR OU RANDONNEUR

Nom :	Nombre de repas	Prix Unitaire	Total
Prénom :			
PARTICIPANT + ACCOMPAGNATEUR(S)		10 € €
TOTAL REPAS		PRIX TOTAL €

REGLEMENT PAR CHEQUE A L'ORDRE DU : SYNDICAT D'INITIATIVE ST GERMAIN D'ESTEUIL

BRION LA ROMAINE
ST GERMAIN D'ESTEUIL
DIMANCHE 6 MARS 2011



course compétitive de 15 km départ 9h 30 : tarif 10€
randonnée pédestre de 10 km départ 9h : tarif 5€



INFORMATIONS ET PROGRAMME

DEPARTS ET ARRIVEES salle des fêtes de Saint Germain d'Esteuil

COURSE COMPETITIVE DE 15 KM.....DEPART:9H30

Boucle peu vallonnée empruntant les routes et chemins de la commune de St Germain d'Esteuil et longeant le site archéologique de Brion avec :

2 points d'eau + 1 ravitaillement

RANDONNEE DE 10 KM.....DEPART:9H00

Boucle avec portions communes sur le circuit course et ravitaillement

GRAND RAVITAILLEMENT A L'ARRIVEE COUREUR/RANDONNEUR

Sanitaires : salle des fêtes de Saint Germain d'Esteuil
Douches et sanitaires bâtiment du terrain de foot de St Germain d'Esteuil

INSCRIPTIONS

1) Par courrier : au plus tard le 02/03/11

Pré inscription coureur/randonneur et
réservation repas :

Envoyer le dossier complet (voir page 4) à

Mr Lionel BEZIERS

15 route d'Artiguillon

33340 St GERMAIN D'ESTEUIL

2) internet : au plus tard le 04/03/11

Pré inscription coureur/randonneur et
réservation repas :

Envoyer le dossier complet (voir page 4) à

lionel.beziers@wanadoo.fr

3) sur place : le 06/03/11

inscription coureur/randonneur sans repas :

7h30 / 9h30 salle des fêtes de Saint
Germain d'Esteuil.

RETRAIT DES DOSSARDS :

Le 06/03/11 à partir de 7h30

Salle des fêtes de Saint Germain d'Esteuil

REPAS VERS 12h30 : salle des fêtes de Saint Germain d'Esteuil

RECOMPENSES

à tous les coureurs/randonneurs

(divers lots, vins, etc...)

Pas de classement pour la randonnée
pédestre.

Remise des prix vers 11h30

* 3 premiers hommes/femmes au
scratch.

* 3 premiers hommes/femmes de
chaque catégorie.

Récompense non cumulable

FRAIS :

Course :10€ tarif unique

Randonnée :5€

Repas sous réservation :

Adultes :10 €

REGLEMENT

Article 1 L'ORGANISATION

Le Syndicat d'Initiative de SAINT GERMAIN D'ESTEUIL, avec la participation du club "Athlé Lesparre" du SAM OMNISPORTS de LESPARRE, organise la 3^e édition de " BRION LA ROMAINE "

Article 2 LES EPREUVES

- Course pédestre compétitive de 15 km avec classement ouverte aux licencié(e)s FFA / UFOLEP/ UNSS ATHLETISME/ FF TRIATHLON à partir de ESPOIR Et au non licenciés, hommes et femmes, né(e)s à partir de 1989.
- randonnée pédestre de 10 km ouverte à tous.

Article 3 RESPONSABILITE

Les participants :

- pour les licenciés : fournir obligatoirement la licence 2010/2011
- pour les non licenciés : fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de course à pied en compétition datant de moins de 1 an.

L'inscription sera refusée pour non présentation des documents demandés

- pour les randonneurs : aucun certificat médical n'est exigé.
- Les participants courent sous leur entière responsabilité et dégagent l'organisateur de toute responsabilité en cas de défaillance, d'accident ou de vol.
- Toute personne fournissant un certificat périmé ou une licence falsifiée se verra refuser le départ de la course.
- Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de la course.

L'organisateur :

- est couvert par une assurance RC spécifique à la manifestation sportive
- assure un service médical le jour de la course et de la randonnée avec une ambulance et son équipage ainsi que la présence d'un médecin.

Article 4 RESPECT

- Les participants doivent respecter le balisage
- Les participants doivent respecter l'environnement naturel

Article 5 DROIT A L'IMAGE

- Les participants autorisent les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient paraître, prises à l'occasion de la manifestation, sur tous les supports pour une durée illimitée